

Montréal, le 16 octobre 2020

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Maître Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800 rue du Square-Victoria, 2^e étage, Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4119-2020

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarifs d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2020.

Notre dossier : 650011-15

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la demande de paiement des frais (ci-après « **DPF** ») d'Option consommateurs (ci-après « **OC** ») dans le dossier mentionné en rubrique. Cette DPF couvre la période allant d'avril à septembre 2020.

Le Guide de paiement 2020 prévoit, à son paragraphe 14, que tout écart de plus de 3 % entre la DPF et le budget de participation doit être justifié. La DPF d'OC totalise 58 268,29 \$ alors que son budget initial était de 54 524,86 \$, une différence de 6.9 %

La différence s'explique, entre autres, par le fait que l'analyse du dossier a été plus complexe étant donné qu'Énergir n'a pas mis à jour ses prévisions. Elle s'explique aussi par un plus grand nombre d'heures d'audience qu'initialement prévu.

En espérant que la Régie accueille la DPF, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(s) Eric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat

emd@municipalconseil.com

EMD/ml

c.c. Me Vincent Locas (Énergir)

p.j.DPF